



BPJEPS ASC

**DOSSIER
D'INFORMATIONS**

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de **former** et **accompagner** le stagiaire dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

Ils sont également de permettre aux stagiaires de **développer** des compétences pour :

- Concevoir un projet de promotion de sa structure.
- Participer au fonctionnement de la structure.
- Concevoir un projet pédagogique en activités sports collectifs.
- Prendre en charge un groupe dans les activités sports collectifs.
- Animer en toute sécurité un groupe dans les activités sports collectifs.
- Assurer la sécurité des pratiques dont il a la charge.

DURÉE DE FORMATION

Le nombre d'heures est de **511 en organisme de formation** et de **344 en stage**.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels, du domaine de l'encadrement sportif **d'un niveau au moins équivalent au BPJEPS, ou d'une expérience professionnelle d'encadrement d'une durée minimale de 3 ans**.

ATTENTION : La structure d'alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d'action (les stages sont à réaliser à travers quatre structures).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage.

Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d'informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les **UC1, 2, 3, 4 et 10** – « un projet d'animation » sont évaluées par une commission d'évaluation de la DRJSCS.

L'UC7 – « Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des sports collectifs » est évaluée par deux QCM dont la moyenne doit être supérieur à 70%

Les UC5 et 6 – « mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sports collectifs » est évaluée par une commission composée de 2 membres, le tuteur et un évaluateur extérieur.

CONTENU DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : ANIMER UNE SÉQUENCE EN SPORTS COLLECTIFS

UC 5 : Préparer une action d'animation sports collectifs :

- Analyser le contexte professionnel de l'action d'animation sports collectifs.
- Concevoir une action d'animation favorisant le lien entre les personnes participant à son action.
- Organiser une action d'animation sports collectifs en tenant compte de la sécurité;

UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs :

- Veiller au développement de l'autonomie des pratiquants
- Assurer la sécurité de chacun dans le groupe.
- Faire respecter les règles et les règlements.
- Agir en cas de maltraitance dans une action d'animation sports collectifs.

SÉQUENCE 2 : MOBILISER LES CONNAISSANCES NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SPORTS COLLECTIFS

UC7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des activités sports collectifs :

- Mobiliser les connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'animation sports collectifs.
- Mobiliser les connaissances réglementaires et statutaires liées à l'animation sports collectifs.
- Mobiliser les connaissances en psychomotricité liées à l'animation des sports collectifs.

SÉQUENCE 3 : RÉALISER UNE ACTION DE PROMOTION DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle :

- Communiquer oralement avec ses interlocuteurs
- Produire les différents écrits de la vie professionnelle
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action :

- Analyser les différents publics dans leur environnement.
- Choisir des démarches adaptées aux différents publics.

UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation :

- Identifier les ressources et les contraintes
- Définir les objectifs du projet d'animation
- Elaborer un plan d'action
- Préparer l'évaluation du projet

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure :

- Contribuer au fonctionnement de la structure.
- Participer à l'organisation des activités de la structure.

UC 10 : Organiser une action de promotion :

- Concevoir une action de promotion.
- Conduire une action de promotion adaptée aux demandes de sa structure.
- Effectuer le bilan de son action.

ACCÈS A LA FORMATION

Le nombre de places dans la formation est de **22 stagiaires maximum**. Il est nécessaire d'être âgé de 17 ans au moins à la date des épreuves de sélection.

Prérequis - Fournir :

- **Le PSC 1 ou équivalent et son éventuelle attestation de formation continue.**
- **Le certificat médical type** de moins d'un an à la date d'entrée en formation indiquant la non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives.

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

SÉLECTION

Les tests d'exigences préalables (TEP) :

- Il est obligatoire de les valider afin d'être éligible à la formation.
- L'objectif est de **s'assurer des compétences** du candidat, et ainsi garantir à ce dernier son admissibilité à une place au sein de la formation.
- Le (la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle :
 - **Test d'habileté motrice.**
 - **Situation de jeu de 20 minutes** sur un jeu aux pieds, repos de 5 minutes puis 20 minutes de jeux d'opposition à la main.

Le coût financier des frais de dossier s'élève à 45€00.

Les tests de sélection :

- Ils comprennent des épreuves écrites (QCM & QROC).
- Un entretien oral de motivation.
- Une animation pédagogique de 10 minutes maximum pour les candidats ne disposant pas de diplôme fédéral.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Les **tests d'entrée en formation**, le **cursus de formation** et les **épreuves d'évaluation certificative** peuvent être **aménagés** par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

**Voir fiche procédure « demande d'aménagements des personnes en situation de handicap »*

TESTS DE POSITIONNEMENT

Objectif : Proposer un parcours individualisé de formation incluant des **propositions d'allègements** ou de **renforcement de séquences de formation**. Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Modalités : Après son inscription, le candidat recevra un **dossier de positionnement** dans lequel il sera invité à **situer ses connaissances voire compétences** à partir de son **parcours professionnel** et de ses **expériences**. L'ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens.

Epreuve 1 – Connaissance du public :

- **QCM** portant sur les connaissances en **sciences humaines**, la connaissance **du public** et sur le champ de **l'activité physique**.

Epreuve 2 – Conception et coordination de projet :

- Un **exposé + entretien** (30 minutes maximum) : Le candidat devra être en mesure de présenter au jury ses différentes expériences en **conception** et **coordination de projet**, et mettre en avant les compétences acquises. Le candidat pourra utiliser un support de présentation informatique.

Epreuve 3 – Perfectionnement sportif : exposé + entretien (30 minutes maximum) :

- Le candidat devra exposer au jury ses connaissances et compétences acquises en enseignement, en entraînement ou autre.
- Le positionnement se terminera par un entretien individuel avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur les différentes épreuves et contractualiser le « parcours individuel de formation » du candidat.

La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Le candidat doit retourner son dossier d'inscription complet, au moins 1 mois avant le passage des TEP.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier :

- Comprenant les tests des exigences préalables à l'entrée en formation, les tests de sélection, le positionnement : **45,00 EUROS**

Frais pédagogique :

- Financement personnel : **8€50/heure** soit **5.474€00** l'année
- **Possibilité de prise en charge du coût de la formation** (se rapprocher de l'organisme)

CONTACT

**Secrétariat –
Responsable pédagogique –
Association FORME –**

Téléphone : 09 51 73 75 55

Téléphone : 06 81 55 90 11

Adresse postale : 54 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis

Site internet : <https://associationforme-bpjepps-oise.fr>

Mail : secretariat.forme@gmail.com

Mail : forme.adrien.gueguen@gmail.com